

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LE CANAL SOULANGES

Question n° 2—L'hon. M. Chevrier:

1. Quelle est la longueur du canal Soulanges?
2. Quand a-t-il été aménagé?
3. Quelle somme globale le Canada a-t-il dépensée pour ce canal aux fins suivantes: a) frais de premier établissement, b) rajouts et améliorations, c) entretien, d) exploitation?
4. Combien d'écluses et de ponts font partie intégrante de ce canal?
5. Y a-t-il exploitation de l'énergie électrique à quelque endroit, le long du canal, et, dans le cas de l'affirmative, à quels endroits; quels sont les municipalités, particuliers et autres usagers qui bénéficient de ce service?
6. En bordure du canal, des municipalités ou d'autres usagers bénéficient-ils de services d'approvisionnement d'eau? Dans le cas de l'affirmative, lesquels?
7. Combien de baux, s'il en est, a-t-on conclus à d'autres fins et avec qui ont-ils été conclus?
8. A-t-on pris des mesures pour vendre ce canal en tant qu'entreprise bien établie?
9. A-t-on établi l'évaluation de ce canal? Dans le cas de l'affirmative, quelle en est la valeur?
10. A-t-on informé la Corporation de disposition des biens de la Couronne que ce canal était un bien excédentaire?

Réponse de l'hon. Léon Balcer (ministre des Transports):

1. 14.67 milles terrestres.
2. Entre 1892 et 1899.
3. a) \$7,895,119; b) \$1,067,918 en date du 1^{er} avril 1960; c) \$10,043,939, en date du 1^{er} avril 1960; d) on n'a pas tenu une comptabilité distincte pour ce canal.
4. Cinq écluses; une barrière de gardien; sept ponts routiers pivotants; un pont ferroviaire pivotant, le National-Canadien; un

pont routier aménagé par le ministère de la Voirie de Québec.

5. Non. La centrale a été fermée le 10 octobre 1960. Aucune entente visant à fournir l'électricité aux municipalités ou à des particuliers n'a été en vigueur depuis 1955.

6. Aucune permission n'a été donnée aux municipalités ou à d'autres de prendre de l'eau du canal.

7. Huit noms et objectifs: J. Albert Danis, emplacement pour 9 chalets; Yvonne Biron-Juillet, emplacement pour une résidence; la commission scolaire de la paroisse de Cedars, école; Arthur W. Sullivan, emplacement pour des chalets; Rodolphe Rhéaume, résidence du locataire; Cedar Rapids Transmission Co. Ltd., emplacement pour deux lignes de transmission d'électricité; corporation de la paroisse de Saint-Ignace, Côteau-de-Lac, route d'accès à l'avenue Pauline; province de Québec, pont d'acier pivotant.

8. Non.

9. Oui. Il ne serait pas dans l'intérêt public de révéler ce chiffre maintenant.

10. Non.

ÉDIFICE DES PÊCHERIES, À LOUISBOURG (N.-É.)

Question n° 34—M. McWilliam:

1. A-t-on construit un nouvel édifice des Pêcheries à Louisbourg (N.-É.)?
2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on acheté un emplacement pour la construction de cet édifice, de qui et à quel prix?

Réponse de l'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):

1. Oui.
2. On a acheté du terrain de M. James Townsend, de Glace Bay. Des complications d'ordre juridique ont surgi, et les fonctionnaires du ministère des Travaux publics sont en train de négocier un accord définitif.